



Abandon des devoirs de mère

Par **oparine**, le **17/11/2009** à **15:16**

Bonjour,rrrn Je vis actuellement avec mon ami qui a eu un enfant d'une précédente union.rnLe petit garçon a 6 ans et depuis la séparation de ses parents en 2008, la mère ne s'en occupe plus. D'un commun accord à l'amiable, le père en a la garde. Depuis la mère ne verse ni pension alimentaire, ni argent de poche à l'enfant. Elle ne l'appelle qu'une fois par mois dans le meilleur des cas et le prend 2 ou 3 jours de manière aléatoire environ 4 fois par an.rnrnLe petit le ressent et cela l'affecte. Il va surement avoir besoin d'une aide psychologique car il présente un réel manque affectif.rnrnLe père n'ose pas lancer de procédure pour "régulariser" la situation. Il a peur que la mère redemande la garde.rrrnActuellement la situation du père est plus stable que celle de la mère car il a un logement et un travail.rnrnJe voudrais qu'il lance une procédure mais quels sont les risques qu'il prend?rrrnMerci de votre aidernrnCordialement